



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

Lundi **sociable**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Année 2024

« Mobilité(s) »

Date limite de réception des dossiers : **9 février 2024**

Le CCAS de la Ville de Besançon, dans le cadre de sa politique de soutien aux personnes les plus vulnérables, lance un appel à manifestation d'intérêt visant à promouvoir l'innovation sociale.

Un des axes prioritaire du projet social du CCAS vise également à valoriser et faire connaître la politique sociale bisontine, notamment par l'organisation d'événements ouverts à un large public : collectivités, institutions, associations, usagers, grand public.

Dans ce cadre, le CCAS de Besançon a mis en place une manifestation appelée « Lundisociable » qui a pour ambition de valoriser les actions existantes et également de permettre aux participants d'échanger et de proposer des idées.

A l'occasion du « Lundisociable », le CCAS de Besançon souhaite mettre en place un Appel à Manifestation d'Intérêt, dont la thématique est en lien avec celle de la manifestation. L'appel à manifestation d'intérêt récompensera une action initiée ou à venir sur l'année 2024.

Objectifs de l'AMI 2024

L'enjeu pour le CCAS est de promouvoir des actions prenant en compte la question de la mobilité dans une démarche d'intervention sociale.

Le thème de la mobilité est ici envisagé dans une acception large : transports, transitions (écologique, numérique, énergétique et démographique), accessibilité, insertion et lien social, vie des quartiers, sport, santé, économie ... dès lors que la mobilité constitue un levier ou un outil pour l'action sociale engagée auprès de publics fragiles.

C'est pourquoi le CCAS décide de lancer un appel à manifestation d'intérêt dans le but de soutenir des projets innovants visant à promouvoir et à développer la prise en compte de cette thématique.

Population cible

Les actions financées concerneront majoritairement des personnes dont le niveau de ressources, l'âge, le handicap ou la santé mentale peuvent nécessiter un accompagnement ou un soutien approprié.

Conditions de participation

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné aux associations, structures et organismes à vocation sociale, dont l'action peut être engagée uniquement sur le territoire bisontin.

Dotation

Le projet retenu se verra verser une dotation de 1 500 €.

Ce prix constitue un montant maximum, dans la limite de 70 % du coût global du projet ; sont exclues les subventions de fonctionnement et les projets entièrement financés par d'autres organismes.

La dotation sera versée par le CCAS de la Ville de Besançon. Le prix de l'innovation sociale du CCAS de la Ville de Besançon sera décerné à l'occasion du Lundisociable, le 11 mars 2024.

Examen et sélection des dossiers

Dès réception du dossier, un accusé de réception de dépôt de candidature sera envoyé par le CCAS.

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Les projets devront être engagés en 2024.

Les dossiers présélectionnés seront présentés et étudiés lors d'une commission composée de 3 membres du Conseil d'Administration et de 3 techniciens du CCAS. Cette commission examinera le montant de la participation financière attribuée au projet, dans la limite des crédits alloués, retenu en fonction notamment des éléments suivants :

- Le caractère innovant
- La cohérence et le réalisme du projet
- La preuve d'utilité et d'impact pour les personnes ciblées
- La faisabilité
- La logique partenariale
- La communication prévue sur l'action valorisant les financeurs de l'appel à projet

Les projets devront être réalisés au plus tard au 31 décembre 2024.

Un bilan de l'action financée avec compte rendu financier devra parvenir au CCAS au plus tard le 1^{er} juin 2025.

Une convention de partenariat sera établie entre le CCAS et le porteur de projet retenu.

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action, le reversement, partiel ou total des sommes versées sera exigé par l'autorité de gestion, selon les dispositions prévues dans l'attestation sur l'honneur figurant dans le présent dossier

Calendrier

La date limite de réception des dossiers est fixée au 9 février 2024 à minuit.